

Périscolaire

 Paiement
en ligne



V5 080324

Périscolaire

Le service périscolaire propose des activités de loisirs éducatifs aux enfants de 3 à 10 ans en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis de :

- 7h30 à 8h30
- 12h à 14h pour les enfants inscrits à la restauration scolaire
- 16h30 à 18h
- 16h30 à 17h30 étude surveillée : les enfants font leurs devoirs en autonomie sous la surveillance d'un animateur

L'inscription est obligatoire pour pouvoir participer aux activités du périscolaire.

Où trouver le dossier ?

- à la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse (MEJ)
- sur www.miramas.fr

Où retourner le dossier complet ?

- à la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse (MEJ)

Pièces à fournir (originaux et photocopies)

Pour une première inscription ou tout changement de situation :

- carte d'identité des parents
- justificatif de domicile de moins de 3 mois

- livret de famille ou extrait d'acte de naissance et si besoin extrait d'acte de mariage
- les 2 livrets de famille, si le nom du ou des responsables est différent de celui de l'enfant,
- le jugement de divorce ou de séparation, le calendrier de garde de chaque parent si garde alternée
- si vous êtes hébergé, un justificatif de domicile de moins de 3 mois et la carte d'identité de la personne qui vous héberge, l'attestation d'hébergement
- carnet de santé et photocopies des vaccinations.

À chaque inscription

- dernier avis d'imposition
- les 3 derniers bulletins de salaire de chaque parent
- attestation CAF ou autre organisme
- assurance de responsabilité civile en cours de validité et attestation scolaire mentionnant "extra scolaire" au nom de l'enfant.
- Le Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) pour les enfants souffrant d'un problème de santé.

Quand ?

De mai à fin juillet.

Coût ?

- les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal sur la base du quotient familial
- le tarif est au trimestre
- pour l'inscription de plusieurs enfants, un tarif dégressif est de vigueur

Paielement

À la réception de la facture par :

- chèque bancaire libellé à l'ordre de la "Régie Unique PEJESC"
- carte bancaire sur le "Portail famille" du site de la ville ou à la borne interactive située dans les accueils de la mairie, CCAS et MEJ.

Délai ?

Un mail de confirmation et d'inscription sera adressé sous 15 jours maximum.

Maison de l'Enfance et de la Jeunesse

1, promenade de la Crau